

## Un zest de beauté

En ce mois de mars qui voit venir le printemps, il est un papillon dont la couleur caractéristique lui conféra le nom de Citron. D'un beau jaune éclatant, il est à l'instar de l'astre solaire d'un rayonnement qui éblouit de beauté celui qui le voit paraître. Mais il est aussi de ces tout premiers papillons qui agrémentent nos campagnes de son vol au sortir de l'hiver...

Texte et photo : Damien Rouger

## COMMENT VOTRE TERRITOIRE VA-T-IL ÉVOLUER AU COURS DES VINGT PROCHAINES ANNÉES ?

La révision du Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération chartraine (SCoT)\* se poursuit. Vous-aussi, emparez-vous du sujet : une réunion publique se déroulera le jeudi 25 avril à Chartreexpo.

**D**epuis 2018 et l'élargissement du périmètre de Chartres métropole (passant de 46 à 66 communes), la révision du SCoT de l'agglomération a franchi des étapes importantes grâce à l'implication de tous : élus, habitants, représentants de la société civile, acteurs du territoire, personnes publiques associées, ... Après avoir mis en relief les enjeux du territoire, la phase stratégique du SCoT relevant du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) exprime le choix d'une stratégie de développement ambitieuse visant à déployer une nouvelle attractivité, économique et résidentielle.

Cette nouvelle attractivité demande à ce que le territoire, dans son ensemble, capitalise sur sa position géographique privilégiée. La performance économique qui devrait en découler implique de promouvoir une qualité de vie adaptée aux besoins de demain avec des opportunités pour les jeunes et les moins jeunes de se projeter durablement dans le territoire.

Ce projet met en œuvre un développement de qualité, valorisant les atouts et potentiels tant patrimoniaux, environnementaux, culturels, touristiques, ou encore la richesse des savoir-faire locaux. A horizon 2040, il s'agit d'organiser l'offre en services et équipements, en transport, en développement économique et en logements pour une agglomération qui pourrait compter jusqu'à 160 000 habi-

tants, soit près de 22 000 habitants de plus qu'aujourd'hui.

### FINALISATION DE SON DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO).

L'adoption de ces grands axes dans la stratégie du SCoT a permis d'engager l'avant dernière étape de la démarche : la construction du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Le rôle du DOO est de traduire de façon réglementaire le projet de territoire. Il détermine ainsi la cohérence des actions des 66 communes notamment en matière de répartition des nouveaux logements et de développement des équipements et services. Il organise le développement du parcours résidentiel des ménages, l'accessibilité aux zones d'emplois, aux services quotidiens, à de nouveaux moyens de mobilités, dans les bassins de vie ruraux comme urbains.

Il s'agit aussi de mettre en place une valorisation des milieux naturels pour la préservation de la ressource en eau et des paysages, le maintien d'une agriculture active et l'amélioration du cadre de vie.

Les documents d'urbanisme locaux (Plan local d'urbanisme...) appliqueront ces objectifs à leur échelle. Ainsi, pour être plus opérationnels ces objectifs tiennent compte des spécificités locales et de la capacité différente des communes à contribuer au projet.



Daniel Guéret, vice-président de Chartres métropole délégué à l'aménagement du territoire, à l'occasion d'un atelier de travail sur le SCoT avec les élus de l'agglomération à Nogent-le-Phaye

**SCoT : réunion publique le jeudi 25 avril à Chartreexpo, à 18h30. Ouverte à tous.**

### Le SCoT, c'est votre quotidien et votre avenir

#### Comment s'informer ?

- Un site internet : il permet de consulter les documents du SCoT en ligne : [chartres-metropole.fr/dynamique/amenagement-du-territoire/revision-du-schema-de-coherence-territoriale](http://chartres-metropole.fr/dynamique/amenagement-du-territoire/revision-du-schema-de-coherence-territoriale)
- Un registre d'observations : un dossier regroupant les documents de travail du SCoT (diaporama, compte-rendu des réunions, diagnostic...) est consultable au guichet unique, 32-34, boulevard Chasles à Chartres.

#### Comment participer ?

- Une adresse mail dédiée : [scot@agglo-ville.chartres.fr](mailto:scot@agglo-ville.chartres.fr)
- Une enquête publique : le dossier du SCoT sera soumis à l'enquête publique cette année avant son approbation.

\* Voir aussi Votre Agglo n°79